



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 328-1-2025

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 328-1-2025 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 328 relatif aux enjeux en logement et à la qualité de l'eau potable d'un système d'alimentation privé afin d'y intégrer des dispositions relatives à l'adoption d'un PPU relatif au secteur du Vieux-Verger* »

Ledit règlement a pour objet l'application de dispositions particulières à l'adoption d'un PPU pour le secteur du Vieux-Verger.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/328-1-2025-Reglement-RCI-328-Vieux-Verger-EV.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 16^{ième} jour du mois de **décembre** de l'an **2025**.

Geneviève Bonnichon, LL.B., notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques